



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7074
10 janvier 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME DATE DU 8 JANVIER 1966, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte d'un télégramme No 950 daté de ce jour, qui a été adressé par la Commission spéciale au Président de la Dixième Réunion de consultation :

"No 950

Monsieur Guillermo Sevilla Sacasa
Président de la Dixième Réunion des
Ministres des relations extérieures

La Commission spéciale a l'honneur de faire connaître à la Dixième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures les derniers événements survenus dans la République Dominicaine, qui ont troublé l'ordre et la tranquillité établis dernièrement après la décision prise par le gouvernement provisoire au sujet des revendications ouvrières relatives aux gratifications pascales.

Depuis le règlement de la situation créée par les revendications ouvrières au sujet des gratifications susmentionnées, le déplorable incident de l'hôtel Matum, à Santiago de los Caballeros, qui s'est produit le 19 décembre dernier, a eu les conséquences lamentables que l'on sait en morts et en blessés tant du côté des membres de l'"armée constitutionnaliste" que des forces armées dominicaines régulières qui ont participé à l'événement.

A la suite de l'incident de l'hôtel Matum, M. Hector Garcia Godoy, président provisoire, a désigné, comme il devait le faire savoir en temps utile à la Commission spéciale, une commission composée de trois membres du gouvernement, chargée d'effectuer une enquête complète sur ce qui s'était passé à l'hôtel Matum. La commission désignée par le président provisoire ayant fourni à celui-ci un rapport détaillé, M. Hector Garcia Godoy, après avoir étudié ce rapport, s'est adressé à la population dans la soirée du 3 janvier dernier pour inviter le peuple dominicain à la concorde et à la compréhension mutuelle. Le président provisoire a déclaré qu'il n'était pas possible d'accuser une partie du peuple dominicain en

66-00548 /...

particulier et que la responsabilité de ces événements déplorables incombait à tous au même degré.

Dans son discours, le Président provisoire a annoncé qu'un groupe d'officiers membres des forces armées régulières et de l'"armée constitutionnaliste" devrait quitter le pays pour remplir à l'étranger des missions spéciales et des fonctions diplomatiques. Le fait que, dans son discours du 3 janvier, le Président provisoire n'avait mis en cause aucun des éléments qui avaient participé aux événements tragiques du 19 décembre a suscité des protestations de la part de divers groupes politiques du pays ainsi que des 'constitutionnalistes', qui ont affirmé dans des déclarations faites à la presse qu'ils retireraient tout appui au gouvernement provisoire et faisaient appel au peuple dominicain pour qu'il participe à une campagne de résistance passive contre ce gouvernement.

La liste des officiers envoyés à l'étranger n'a pas été rendue publique avant le 6 janvier, soit trois jours après le discours du Président Garcia Godoy. Ce jour-là, le Président provisoire a pris des décrets nommant douze officiers attachés militaires à des ambassades de la République Dominicaine à l'étranger et désignant vingt-deux officiers pour aller effectuer un voyage d'étude en Israël. Les officiers envoyés à l'étranger comprenaient notamment le Commodore Francisco J. Rivera Caminero, ministre des forces armées, le général Jacinto Martinez Arana, Chef d'état-major de l'armée nationale, le général Juan de los Santos Cespedes, Chef d'état-major des forces aériennes, ainsi que neuf officiers qui avaient participé au récent conflit dans le camp constitutionnaliste, y compris les colonels Francisco A. Caamano Deño et Ramon Montes Arache. Le président a nommé le capitaine Emilio Jimenez en remplacement du Commodore Rivera Caminero, et il a nommé le colonel Enrique Perez y Perez Chef d'état-major de l'armée nationale, le colonel Beauchamps Javier Chef d'état-major des forces aériennes et le capitaine Francisco Amiana Castillo Chef d'état-major de la marine de guerre. M. Garcia Godoy a informé la Commission qu'il avait procédé à ces mutations et à ces nominations pour mettre fin à la tension qui existait dans le pays en raison de l'hostilité qui divisait les deux groupes de militaires. Le président a indiqué que cette mesure ouvrirait la voie à des élections libres conformément aux dispositions de l'Acte constitutionnel.

Réagissant contre les décrets déplaçant les chefs militaires actuels, les forces armées dominicaines à Saint-Domingue, sous prétexte de maintenir l'ordre et la tranquillité, ont occupé divers édifices publics, notamment les studios de Radio-Saint-Domingue et le Palais des télécommunications. D'autre part, des manifestations populaires et des désordres provoqués se sont produits au centre de Saint-Domingue, sans toutefois revêtir jusqu'à présent un caractère grave; il a néanmoins été nécessaire d'assurer la présence d'éléments de la Force interaméricaine de paix à titre de précaution.

Compte tenu de la situation, M. Hector Garcia Godoy, président provisoire, s'est adressé ce matin à la Commission spéciale pour lui demander formellement d'ordonner à la Force interaméricaine de paix d'occuper sans délai les installations et les studios de Radio-Télévision-Saint-Domingue, pour que le gouvernement puisse les utiliser normalement dans l'exécution de ses programmes ordinaires. En même temps, le Président provisoire a prié la Commission spéciale de faire le nécessaire pour que soit formée une patrouille spéciale de la Force interaméricaine de paix autour du Palais national en raison de l'attitude prise par les éléments susmentionnés des forces armées dominicaines.

La Commission spéciale a transmis les lettres du Président provisoire au commandant de la Force interaméricaine de paix en sollicitant le concours de celle-ci pour qu'il soit donné suite aux demandes contenues dans ces communications. La Commission spéciale poursuit auprès du Président provisoire son action tendant à maintenir l'ordre et à faciliter l'exécution des décrets pris dans la journée d'hier.

Afin de faire nettement connaître sa position à l'opinion publique, la Commission spéciale a rendu publique une déclaration dans laquelle est affirmé de manière catégorique un appui total à M. Hector Garcia Godoy, président provisoire, ainsi qu'à son gouvernement. Cette déclaration affirme également que tout acte tendant à renverser ce gouvernement sera considéré par la Commission comme un délit flagrant aux efforts que l'Organisation des Etats américains déploie en vue d'aider le peuple dominicain à rétablir ses institutions démocratiques et à faire régner la paix dans le pays.

Le texte de cette déclaration est le suivant :

Déclaration de la Commission spéciale

La Commission spéciale de la Dixième Réunion de consultation des ministres des relations extérieures des Républiques américaines a été informée d'une série de cas dans lesquels on a présenté sous un faux aspect la position de la Commission en ce qui concerne les événements survenus récemment en République Dominicaine. La Commission tient, une fois de plus, à déclarer très nettement que, dans l'exercice du mandat qui leur est assigné conformément à l'Acte constitutionnel, le Président provisoire, M. Hector García Godoy, et son gouvernement jouissent du plein appui et de la coopération de la Commission spéciale. En décidant de procéder à certains changements et mutations dans les forces armées dominicaines, le Président provisoire a fait usage des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Acte constitutionnel. Nous espérons fermement que les officiers touchés par ces décisions exécuteront les ordres donnés, eu égard au devoir d'obéissance à l'autorité civile qui incombe aux forces armées aux termes dudit Acte constitutionnel.

La Commission est absolument convaincue que tous les citoyens dominicains de bonne volonté, tant civils que militaires, sont disposés à consentir les sacrifices indispensables pour que le gouvernement provisoire puisse s'acquitter effectivement de son mandat. L'Organisation des Etats américains (OEA) continuera d'offrir son appui total et toute son assistance au gouvernement provisoire, et toute action tendant à renverser le gouvernement ou à saper son autorité sera considérée par la Commission comme un défi flagrant aux efforts que déploie l'OEA afin d'aider le peuple dominicain à rétablir ses institutions démocratiques et à restaurer la paix dans le pays.

Commission spéciale :

L'ambassadeur, représentant du Brésil,
Ilmar Penna Marinho

L'ambassadeur, représentant d'El Salvador,
Ramon de Clairmont Duenas

L'ambassadeur, représentant des Etats-Unis d'Amérique,
Ellsworth Bunker"

Veillez agréer, etc.

Le secrétaire général de l'Organisation
des Etats américains,

José A. MORA